

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon.

ABONNEMENT:

CANADA — 3s. 9d., payable inva-
riablement d'avance.

ÉTRANGER — 6s. 3d. (Affranchir.)

On ne s'abonne pas pour moins de 6 mois

Si la guerre est la dernière raison des peuples
l'Agriculture doit en être la première.



ANNONCES:

Première insertion 5cts. la ligne,
Insertions subséquentes 2 " "

Pour annonces à long terme, conditions
libérales.

Emparons-nous du sol, si nous voulons con-
server notre nationalité.

PARAISSANT TOUS LES QUINZE JOURS.

CAUSERIE AGRICOLE.

DES ENGRAIS SOLIDES.

La base de l'agriculture, c'est l'engrais.

De tous les engrais, c'est le fumier des animaux
qui convient le mieux à la généralité des sols et des
cultures.

La raison, d'accord avec les faits, nous dit que le
plus sûr moyen d'accroître nos récoltes et d'améliorer
nos champs, c'est d'engraisser beaucoup.

Mais pour engraisser beaucoup, il faut avoir du fu-
mier en abondance.

Si on manque généralement à cette première con-
dition, c'est que l'on néglige le moyen de produire le
fumier, et que l'on met trop d'insouciance à bien ad-
ministrer celui que nous donnent nos animaux.

C'est là un grand mal qu'il faut nous hâter de faire
disparaître. Notre intérêt l'exige absolument.

J. GIRARDIN, Agronome.

DES DIFFÉRENTES ESPÈCES DE FUMIERS.—DU FUMIER DE CHEVAL.

Le fumier des chevaux est beaucoup plus sec que celui
des bêtes à cornes. Il contient peu d'humidité, il entre vite en
fermentation, et sa décomposition marche promptement. Pour
ces différentes raisons, il exige beaucoup plus de soins, et un
traitement beaucoup plus attentif que celui dont nous avons parlé
dans notre causerie précédente. Quoiqu'il lui soit supérieur, il
perd bientôt cette supériorité, si sa préparation est faite avec
négligence.

Le fumier de cheval est donc un engrais chaud, et quand on
l'emploie séparément, il doit servir à engraisser les terres com-
pactes, froides et humides. Dans les sols légers et sablonneux,
il expose les céréales à l'échaudage; excepté quand ils ont
de la propension à retenir l'humidité, alors on l'emploie avec
succès.

La raison qui doit engager les cultivateurs à réserver le fu-
mier de cheval pour les terres argileuses et compactes, saute
aux yeux des moins clair voyants. Cet engrais étant très-actif
et se décomposant promptement, a besoin de l'humidité que con-
tiennent ces terres. Cette humidité ralentit la décomposition
de cet engrais, et par là prolonge ses effets.

Le fumier de cheval produit d'autant plus d'effet que les indi-
vidus dont il provient ont reçu pour nourriture une plus grande
quantité de grains. Les déjections de chevaux qui ne mangent
que de l'herbe ou du foin, ne développent qu'une faible chaleur,
et n'ont pas une grande valeur pour les couches chaudes.

Le fumier de cheval qui est mis en tas séparément, ne rece-
vant par les urines, qu'une dose insuffisante d'humidité, doit être
arrosé fréquemment. Autrement, si on néglige les arrosements,
il se dessèche promptement, par suite de la grande chaleur qu'il
dégage, perd de son poids et en même temps se dépouille de
ses qualités.

Une précaution également avantageuse et nécessaire pour
prévenir les pertes, consiste à comprimer le tas, à le bien tasser,
afin de modérer l'accès de l'air, et de ralentir la fermentation.
Ajouter au tas une couche de terre de quelques pouces d'épais-
seur, qui le couvre entièrement, contribue également à la con-
servation des qualités de l'engrais.

Un sûr moyen de fixer dans les fumiers les principes nutritifs
qui s'en échappent, est de l'arroser d'urine dans laquelle on a
fait dissoudre de la couperose. On peut encore remplacer la
couperose par le plâtre.

En soumettant le fumier des chevaux à ses traitements, on
obtient évidemment un engrais de première qualité, et qui peut
avantageusement être appliqué à toutes les récoltes.

FUMIER DES MOUTONS.

Pour obtenir avec exactitude la valeur relative des différentes
espèces de fumiers, il faudrait soumettre tous les animaux à

ou même régime alimentaire uniforme, et donner une même quantité de litière à tous. Cette observation nous est suggérée par le fumier de mouton qui se produit dans des conditions fort différentes de celles des autres fumiers. Les moutons donnent peu d'urines, de sorte que la litière déposée dans les bergeries suffit toujours pour les absorber complètement, tandis que les chevaux, et surtout les bêtes à cornes, urinent abondamment, ce qui fait qu'il est beaucoup plus difficile de recueillir les déjections liquides. En conséquence de cette différence, le fumier des moutons doit posséder une moindre quantité de litière ; au contraire, il contient plus de parties animales que celui des bœufs et des chevaux, et nécessairement il a une valeur plus grande.

En outre, cet engrais est souvent conservé dans les bergeries jusqu'au moment de son transport sur les terres ; et là, fortement tassé par le piétinement incessant des moutons, abrité contre les eaux de pluie, il contient les qualités les plus précieuses.

Quand ce fumier est en tas, il faut aussi l'arroser souvent, car autrement il perdrait une grande partie de sa richesse et serait exposé à dessécher, lors même qu'il est mélangé de paille.

Ce fumier convient très-bien aux terres froides, argileuses et compactes. Comme cet engrais se décompose très-promptement, il convient de l'employer à des doses modérées et de le mêler aux fumiers froids, surtout si on veut l'enfourer dans des terres légères.

FUMIER DES PORCS.

L'opinion des cultivateurs praticiens est très-diverse relativement aux qualités du fumier de porc. Les uns lui attribuent très-peu de valeur, d'autres le regardent même comme nuisible aux récoltes, tandis qu'un bon nombre le croit fort riche. Le mode d'entretien des porcs nous donne l'explication de cette divergence d'appréciation.

Les Anglais, bons juges et bons connaisseurs en cette matière, lui donnent une valeur au moins égale à celui des étables.

Il n'y a aucun doute qu'il existe une grande différence entre le fumier des porcs à l'engrais et celui de ces animaux qui ne reçoivent qu'une nourriture maigre et aqueuse. Dans le premier cas, ils sont très-énergiques et produisent le meilleur effet sur les récoltes. Au lieu que dans le second, leur effet est peu sensible.

Voici une circonstance qui a pu contribuer à faire mépriser le fumier de porc : On donne assez souvent à ces animaux les vannures et les criblures de tous les grains, il se mêle nécessairement à leur fumier une multitude de graines de plantes nuisibles qui infestent le champ où on le transporte ; mais il serait injuste de faire peser sur l'animal ce qui ne dépend que de la nourriture qu'on lui donne.

Voici l'opinion d'un célèbre agronome sur le fumier de porc :

“ Ma propre expérience m'a fait reconnaître que le fumier des porcs à l'engrais produit, pendant au moins deux années, un effet plus grand, dans les mêmes terres et sur les mêmes plantes, que le fumier des vaches. Ce que l'on peut reprocher seulement avec raison à ces fumiers, c'est d'une part, que l'animal

rendant, sans les digérer, la plupart des grains qui entrent dans sa nourriture, on apporte sur les champs, avec son fumier, une grande quantité de semences de mauvaises herbes ; d'autre part, que ce fumier manifeste une propriété stimulante nuisible aux plantes, provenant du défaut des dispositions de la porcherie pour l'écoulement de la grande quantité d'urine que donnent les pores. Ce qui me confirme dans cette opinion, c'est l'expérience que j'ai faite, que le fumier de porc étendu sur les champs en végétation, ne le cède en aucun autre, sur toutes les plantes, à l'exception des plantes à cosses. . . . Ainsi il dépend de nous de rendre le fumier de porc l'égal de celui de tous les autres animaux. Il ressort encore de ces observations, que si le fumier frais de porc ne doit pas être employé inconsidérément sur les terres arables, à cause de la grande quantité de graines qu'il contient et de l'acreté des urines, il ne s'en suit pas qu'il ne soit appliqué avec avantage aux prairies. . . . ”

Nous conseillons de le mélanger à celui des autres animaux, c'est l'emploi le plus utile que l'on puisse en faire, excepté, comme vient de le dire l'auteur que nous avons cité, si on veut l'utiliser sur les prairies.

Le cultivateur agira donc sagement en recueillant avec soin les excréments des pores, et en les mettant par couches avec celui des vaches et des chevaux. De cette façon, les différentes espèces de fumiers seront mélangées, se bonnifieront l'une par l'autre, pendant la fermentation en tas, et l'on aura plus rien à redouter dans leur emploi.

HISTOIRE DE LA QUINZAINE.

Les événements survenus tout récemment chez nos voisins sont d'une nature si grave, qu'ils réclament la première mention dans *l'Histoire de la Quinzaine*. Une émeute sanguinaire, pillarde et incendiaire a régné à New-York pendant trois jours. Le motif le plus apparent de cette nouvelle guerre intestine a été le tirage au sort de nouvelles troupes pour continuer la guerre civile. Or, tout le monde sait aujourd'hui que cette guerre malheureuse devient plus que jamais impopulaire, et que l'esprit de parti qui divise les citoyens à cet égard a pris, dans ces trois jours, les proportions d'une émeute formidable. Les autorités ont d'abord échoué devant la fureur et la lutte. Et si des voies de persuasion et de conciliation n'eussent été prises par le gouverneur Seymour et l'archevêque Hugues, on ne sait si la grande métropole américaine ne serait pas encore la proie de l'incendie et de la dévastation. Les nègres, au sort desquels Lincoln et son parti prennent tant de souci, disent-ils, pour les délivrer de l'esclavage du Sud ; pour lesquels, encore, à l'en croire, il a mis son pays en feu et risqué même son existence politique, ont été les victimes spéciales du sang qui a été répandu dans ces trois fatales journées. Ce même parti avait tout récemment appelé les noirs à secouer le joug de leurs maîtres, dans le Sud, leur promettant, dans le Nord, la

liberté et une meilleure existence ; et voilà que par l'esprit de parti et de division chez les démocrates et les républicains, ils reçoivent en compensation la mort avec toutes ses horreurs : au point que les Consuls des puissances étrangères sont intervenus officiellement en faveur de ces malheureux à qui ils doivent protection. La conscription, que Pie IX n'a jamais voulu établir dans ses États, bien qu'elle lui fut fortement recommandée, pour ne pas dire presque imposée, ainsi que le code Napoléon et autres réformes empruntées à l'esprit nouveau, et dont on reviendra si les peuples reviennent au régime des vrais principes ; la conscription n'a point de chance dans un pays où régnera encore le véritable amour de la patrie, ainsi que les lois de l'honneur et le devoir de la conscience. La France a eu toute une longue et bien glorieuse histoire militaire avant l'établissement du régime de la conscription : régime dont il suffit de se rappeler l'époque bouleversée et menaçante pour en apprécier la juste valeur. C'est un sujet qui a besoin d'être bien médité par les peuples du jour avant de le consacrer par la sanction des lois. Quel mérite a-t-on de servir sa patrie sous les coups aveugles du sort et sous la contrainte rigoureuse des lois ? Que n'y aurait-il pas à dire sur cette création nouvelle au point de vue de la liberté du citoyen, du patriotisme, de l'honneur et du devoir, si, aux temps où nous sommes, on accordait encore à ces choses la valeur réelle et puissante qu'elles ont eue dans le passé ? Il faut aux Fédérés du Nord des soldats, et non des mercenaires ou des esclaves d'un nouveau genre. On l'a déjà dit ; ils veulent triompher, mais autant par le sang d'autrui acheté ou forcé, que par leur propre dévouement à la patrie. Les hommes du Sud nous paraissent entendre mieux toutes ces choses, savoir, l'art de se battre, la liberté, le patriotisme, le devoir et l'honneur.

De ces considérations, passons aux nouvelles victoires des Français au Mexique. Mexico a dû céder comme Puebla. Le parti Juarez est défait, et le peuple Mexicain délivré de son joug, a été appelé à se donner librement un nouveau gouvernement. Si toutes les informations sont exactes, le général français, Forey, s'est honoré à tous les points de vue dans cette heureuse expédition. Après avoir reçu tout pouvoir de la part des Mexicains pour assurer et organiser sur le champ la nouvelle situation, le général a remis noblement ce pouvoir, une fois sa mission remplie, aux mains d'un conseil national et d'un exécutif chargé du pouvoir suprême. Les réglemens adoptés jusqu'à ce jour pour diriger le nouveau gouvernement, sont pleins de sagesse ; et si le peuple lui-même se fait sage, en faisant taire l'esprit de parti qui lui a fait tant de mal, ce peuple reprendra sur la scène du monde le degré d'importance, de prospérité et de gloire qu'il a occupé dans l'histoire. La religion, ses biens et ses ministres, ont déjà trouvé des garanties dans le nouveau régime, ainsi que les droits de la propriété, de la justice et de la vraie liberté. La Révolution et son vilain esprit, avec ses spoliations et ses doctrines perverses, va, paraît-il, disparaître là avec Juarez et les

siens. Tous les partisans de l'état de chose précédent, de quelque côté qu'ils fussent, sont appelés à la conciliation et au soutien du gouvernement nouveau. S'ils sont de bonne foi et qu'ils aiment vraiment leur patrie, ils n'ont rien à craindre ; l'amnistie la plus franche leur est assurée. Le général Forey, comme tout homme sage dans les crises nationales du jour, conseille l'union et la concorde. Cette vérité, qui ferait si bien ici comme ailleurs, demande à être exposée en quelques mots : " Que tous les hommes honorables, dit le général victorieux, que les citoyens modérés de toutes les opinions s'unissent en *un seul parti*, celui de l'ordre." "*Ne caressez pas*, ajoute-t-il, *la vue mesquine de la victoire d'un parti sur l'autre*. Abandonnez ces dénominations de libéraux et de réactionnaires qui ne servent qu'à engendrer la haine, qu'à perpétuer l'esprit de vengeance, qu'à exciter toutes les mauvaises passions. Proposez-vous, avant tout, d'être Mexicains et de vous constituer en une nation unie afin d'être forts et grands, puisque vous avez en mains tous les éléments nécessaires pour cela."—Il n'y aurait que trois mots à changer dans ces vérités pour qu'elles convinssent, on ne peut mieux, à notre propre situation politique. Ce sont les mots *Mexicains* et *réactionnaires*, auxquels il faudrait substituer ceux de *Canadiens-français* et celui des partis qui nous divisent.

Ceci nous conduit à ne pas laisser notre Amérique, sans toucher directement à nos propres intérêts.—Les dernières pluies ont fait merveille partout. Les foins, déjà commencés en quelques endroits, vont se continuer rapidement au commencement du mois. Comme on l'avait espéré, ils seront de beaucoup meilleurs que l'année dernière, quoiqu'ils aient souffert assez généralement de la sécheresse. D'un autre côté les grains épient partout et donnent une nouvelle espérance. Espérons tout-à-fait que la moisson ici, comme chez nos voisins et en Europe, aura un bon rapport, ainsi que les journaux l'annoncent.

Nos affaires publiques restent dans le même état qu'il y a quinze jours. On prépare l'ouverture des Chambres, on complète le nouveau ministère, on s'exerce à la conciliation sans trop réussir, on fait à cet égard des plans, des marches, des tentatives réciproques ; mais le résultat final et désiré de tous est encore à venir. Un défaut mutuel de confiance, des insinuations à perte de vue, ou des craintes plus ou moins fondées, éloignent les partis, il semble, plus qu'elles ne les rapprochent. Mais le terme de tout cela, d'une façon ou d'une autre, est arrivé. Les énigmes vont bientôt laisser voir le jour. Quel sera-t-il ? Dans tous les cas, il serait bien fâcheux que notre Parlement ne reprit ses travaux que pour obtenir des subsides, ou pour servir de champ-clos, encore une fois, aux luttes personnelles des partis. Combien les intérêts généraux et journaliers du pays n'ont-ils pas déjà souffert de ces malheureux conflits, à commencer par la colonisation et l'agriculture en général ? Qu'ils cessent donc enfin, pour que devenant *unis, forts et grands*, les canadiens-français arrivent, en effet, aux

espérances politiques et nationales dont ils se bercent. Autrement, ils pourraient bien n'atteindre qu'à la portée peu enviable des Grecs du jour, auxquels on impose un roi au moment même où ils luttent encore entre eux pour adopter un gouvernement stable. Cela est si vrai que le nouveau roi, Georges de Danemark, est invité par l'Angleterre qui y voit son intérêt, à prendre une résidence temporaire dans l'Isle de Corfou, où il est sous sa main, avant d'aller se présenter à ses nouveaux sujets qui ne sont pas sûrs d'eux mêmes à son égard. Et voilà comme les rois se font aujourd'hui. Ils se défont de même à la vérité, et tout reste dans l'ordre jusqu'à nouvelle entreprise de même nature. Ainsi le vent le droit nouveau, hautement professé par les *Puissances protectrices*, et quelquefois spoliatrices. Ce rôle de protection serait tout-à-fait dans l'ordre s'il agissait en Grèce, en Pologne, en Italie, comme il vient d'agir au Mexique par la seule entremise de la France. Il serait bien à désirer, en effet, qu'il fût possible à la nation française seule d'arranger les différends des peuples étrangers causés par l'esprit de parti excessif ou d'oppression, ou par l'esprit révolutionnaire. Elle reprendrait tout-à-fait son poste dans l'Europe chrétienne et sa gloire incontestée dans l'histoire. Mais, enchaînée comme elle l'est aujourd'hui par les exigences ou les aspirations politiques de ses maîtres et de l'époque, elle n'obtient pas toujours les résultats que son esprit de foi, de justice et de vaillance lui assurerait partout.

En Italie, le Saint-Père, hors de Rome ou résidant habituellement dans son enceinte, recueille toujours et partout l'amour et l'admiration de ses sujets et du monde entier. Sa santé et sa force d'âme se soutiennent à l'égal du fardeau et des tribulations qu'il porte et qui l'assiègent. Il a fait voir l'un et l'autre dernièrement, à l'occasion du 17^e anniversaire de son immortel pontificat. Répondant au collège des Cardinaux qui le félicitaient à ce sujet, il a fait voir que cette force d'âme, il l'espérait, ne l'abandonnerait pas dans les nouvelles luttes qu'il prévoyait advenir prochainement. Sera-ce contre la Russe oppresseur de la Pologne, ou contre la Révolution et le roi galant-homme que le grand pontife entrevoit de nouveaux combats? Sera-ce en général contre les prudences outrées, ou les calculs tout humains de la diplomatie européenne?—C'est un secret qu'il s'est réservé, se bornant à préparer les esprits sérieux et tous les hommes de foi et de bonne volonté par l'indication seule de ce secret.

Du reste, il est bien aisé de croire que ni l'Italie, ni la Pologne, ne peuvent rester dans l'état où la diplomatie impuissante les tient. L'abcès est trop vieux et trop mûr déjà pour ne pas crever avant les prévisions et les lenteurs de ce singulier médecin, s'il ne se borne toujours qu'à des liniments et à des palliatifs sans résultats sérieux. La crainte d'ouvrir le feu d'une guerre européenne ne suffit pas, certes, avec les moyens employés jusqu'ici pour éviter cette guerre. On le sent, et cependant on n'ose. La chose se comprend dans l'état actuel des idées; mais, enfin de compte,

et d'autres le voient, les idées actuelles ne seront pas les seules consultées pour donner enfin le repos et la justice à l'Europe et au monde.

De nouveaux décrets contre les ordres religieux, et de nouvelles persécutions contre les ecclésiastiques, ainsi que contre d'éminents citoyens, ont eu lieu de la part du gouvernement de Victor-Emmanuel dans les provinces usurpées. Ce roi paternel sert de modèle en ce genre, aujourd'hui, à Alexandre de Russie qui exerce les mêmes douceurs à l'égard de ses sujets polonais. Celui-ci, plus avancé déjà que son modèle, a fait fusiller quelques prêtres, ou l'exil en Sibérie et les autres moyens de répression les moins mitigés qu'il emploie avec autant de sévérité que d'aveuglement.— Cependant, en Pologne comme en Italie, la nation proteste et combat toujours dans la mesure de ses forces. Dans l'un et l'autre pays, qu'on en soit bien sûr, le clergé et les gens à principes ne sont point du côté de la force aveugle ni de l'esprit révolutionnaire; mais bien du côté de l'intérêt religieux et national que l'intérêt schismatique ou révolutionnaire veulent dominer en Pologne et en Italie.

La Colonisation.

En maintes occasions nous avons entretenu nos lecteurs de la nécessité de s'emparer de nos forêts. Nous avons reproduit avec empressement toutes les correspondances qui nous ont été adressées, sur ce sujet important. Aujourd'hui encore nous croyons contribuer puissamment à l'avancement de cette cause, en reproduisant un excellent article qui a paru dans les colonnes du *Courrier du Canada* du 27 octobre 1862, et qui a été dernièrement reproduit dans la *Revue Agricole*.

Encore une fois, nous supplions tous nos concitoyens de se mettre à l'œuvre sans retard, de marcher sur les traces des généreux pionniers qui ont ouvert les forêts des Townships de l'Est, celles du Saguenay, etc. Que dans chaque paroisse on forme des associations dans le but de venir en aide aux familles pauvres, mais généreuses, qui sont prêtes à pénétrer dans les profondeurs de nos forêts, pour y établir leurs enfants. Qu'ils soient tous, chefs de famille, jeunes gens sans propriété foncière, s'arment de la serpe, de la hache, et d'un courage à tout épreuve. Avec de semblables ressources nous ne pouvons manquer d'obtenir promptement un plein succès.

(Extrait du *Courrier du Canada*.)

Depuis quelque temps un mouvement colonisateur tout-à-fait extraordinaire s'est opéré dans toutes les parties du Bas-Canada. Dans les plus petits villages comme dans les grands centres de population, partout on a compris qu'il était plus que jamais temps de se mettre tout de bon à l'œuvre; on a compris qu'il fallait profiter de l'élan donné par les amis du pays. On a vu s'organiser en différents endroits des sociétés de colonisation ayant pour but de faciliter au colon l'accès de nos terres incultes, et aujourd'hui, grâce à la détermination prise par notre Gouvernement, de faire ouvrir des routes partout où il y a des

terres à défricher ; grâce à la louable initiative de notre tout dévoué Clergé, la colonisation de nos vastes et belles terres promet de prendre un nouvel et vigoureux essor.

Maintenant qu'on semble avoir compris la vérité de cette parole sortie de la bouche d'un de nos plus imminents concitoyens : " emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité," qu'on n'aille pas croire que tout est fini, qu'il ne s'agit plus que de laisser marcher ce mouvement. Non, ce mouvement tout général, tout impétueux qu'il paraisse être, a encore besoin d'être dirigé, aiguillonné, encouragé de toutes les manières.

Si nous voulons que la fièvre colonisatrice ne dégénère pas en fiasco il faut que toutes les paroisses, que tout le Bas-Canada s'organisent en une immense société ayant pour but de venir en aide au colon pauvre ; ayant pour mission de venir au secours du colon découragé.

Nos compatriotes d'origine anglaise ont senti, eux aussi, qu'il leur fallait de toute nécessité se former en sociétés colonisatrices pour venir en aide aux colons de leur religion et la *Quebec Gazette* de lundi contient un plan d'organisation que nous avons cru devoir reproduire aujourd'hui dans nos colonnes, afin d'augmenter l'ardeur de nos compatriotes et de les engager à ne pas rester en arrière dans cette lutte toute pacifique, mais dont le résultat est si important pour nous Canadiens-Français.

Si nous voulons sortir vainqueurs de cette lutte, nous le pouvons. Avec égales ressources, avec égale protection, l'élément canadien-français, l'histoire de la colonisation du pays le constate, luttera avec avantage contre l'élément anglais. Mais, pour obtenir ce résultat vital pour nous, il nous faudra nous mettre sérieusement à la besogne.

Nos compatriotes d'origine anglaise se proposent d'établir au moyen d'une modique souscription générale un fond de secours destiné aux colons protestants de toutes dénominations. Pour quoi n'en ferions-nous pas autant pour nos colons ?

Nous sommes en Bas-Canada plus de huit cent mille canadiens-français. Sur ce nombre on peut compter au moins trois cent mille adultes.

Supposons que chaque adulte donne pour les fins de la colonisation un sou, un seul sou par semaine ; le montant collectif des contributions atteindrait la somme de \$120,000 par année. Il n'est pas besoin d'ajouter quel énorme essor donnerait au défrichement cette somme réunie à l'octroi annuel fait par la législature pour l'ouverture des routes.

Ce plan de contributions générales n'est pas nouveau ; en 1848 on essaya à le mettre en opération, mais l'apathie qu'on montrait alors, dans les villes comme dans les campagnes, pour la colonisation, fit échouer cette première tentative.

Aujourd'hui le temps est arrivé de tenter encore une fois la réalisation de ce plan, et nous sommes convaincu qu'il ne se trouverait pas actuellement dans nos paroisses un seul homme capable de refuser le denier du colon.

Que les promoteurs de l'œuvre de la colonisation se donnent donc la main pour organiser par tout le Bas-Canada cette immense société colonisatrice, et nous promettons, au grand mouvement de colonisation qui remue actuellement tout le pays, le couronnement le plus brillant.

Mais encore une fois ne laissons pas refroidir cette ardeur ; allons y de cœur et vivement ; le succès, et le succès le plus complet est au bout.

Voici l'article de la *Quebec Gazette* auquel nous faisons allusion plus haut :

Union de colonisation anglaise du Canada, Société pour la promotion et le soutien des intérêts protestants dans ce pays.—Nécessité d'une telle organisation.

" Quoique le manque de moyens efficaces pour venir en aide

au pauvre colon protestant établi sur les terres incultes en Canada se soit fait souvent sentir vivement, cependant jusqu'à ce jour aucune société n'a été formée dans ce but. L'Eglise Catholique Romaine, toutefois, avec sa prévoyance et sa perception ordinaires dans les choses du monde, paie beaucoup d'attention à la colonisation de nos terres incultes.

" Sous ses auspices, il s'est formé à Montréal une société connue sous le nom de " Société de colonisation de Montréal," dont le but immédiat est d'établir les Canadiens-Français dans toute la province. Au Saguenay, sur le St Maurice et à Matawin, sur la rive nord du St. Laurent, les prêtres catholiques romains sont occupés à explorer, à établir les colons, ériger des nouvelles paroisses et à recommander ou à surveiller la construction des chemins de colonisation ; tandis que sur la rive sud du St.-Laurent, dans le canton Langevin, une société de moines Trappistes, a construit un monastère, possédant 800 acres de terres et se dévoue à l'œuvre de la colonisation. Leurs 800 acres vont être convertis en ferme modèle et plusieurs prêtres Trappistes, qui doivent rejoindre leurs confrères le printemps prochain, se constitueront les missionnaires des nouveaux colons qui peupleraient les cantons avoïnants de Ware, Standon, Frampton, Cranbourne, Watford, etc. Mais c'est surtout dans les cantons de l'Est que les prêtres catholiques romains se montrent actifs et zélés dans la direction de la colonisation et obtiennent des octrois d'argent du Bureau d'Agriculture pour l'ouverture de routes dans l'intérêt des canadiens-français surtout ; tandis que le récent arrangement administratif, en vertu duquel l'immigration et la colonisation doivent être dirigés par un Canadien-Français, ôte l'espoir de voir faire quelque chose pour venir en aide au colon ou émigrant anglais, à moins que ce ne soit par entreprise privée.

Organisation et fonctionnement de la société.

" Deux comités centraux devront être tout d'abord formés—un à Montréal pour le Canada Est, l'autre à Toronto pour le Canada Ouest. Ces comités seront composés de tous les ministres protestants résidant alors dans les cités de Montréal et de Toronto et de deux ou plusieurs membres de chaque congrégation protestante dans ces cités, les ministres devant être, *ex officio*, membres de tous les comités et les membres laïques devant être élus à une assemblée publique de leur congrégation respective, convoquée tous les ans dans ce but par les différents ministres. Les officiers de ce comité se composeront d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier, qui seront élus tous les ans par le comité. Les secrétaires des comités centraux enverront immédiatement à chaque ministre protestant une circulaire expliquant le but et le fonctionnement de la société et le priant d'agir de concert avec ses confrères et toutes les congrégations protestantes de voisinage, afin d'établir un comité local, sur le modèle des comités centraux. Les comités centraux et locaux, nommeront pour chaque congrégation un ou plusieurs collecteurs qui collecteront tous les trois mois au taux de deux sous par mois, la contribution des adultes membres de leur congrégation et la somme ainsi collectée sera remise tous les trois mois aux trésoriers qui, s'ils sont trésoriers de comités locaux, remettront à leur tour cette somme aux trésoriers respectifs des comités centraux, lesquels déposeront dans des banques légalisées, au crédit de " l'Union," tout l'argent reçu par eux. Chaque comité se réunira au moins une fois par trimestres, pour la transaction des affaires. Tout l'argent sera à la disposition des comités centraux qui le distribueront en octrois annuels ou semi-annuels aux comités locaux qui auront pour mission de venir en aide ; et ces comités locaux auront droit à un montant au moins égal à celui envoyé par lui aux comités centraux.

Chaque comité local se fera un devoir de prendre d'amples informations sur la quantité de terres disponibles dans le voisinage, leur prix, la qualité du sol, enfin sur tout ce qui pourrait être utile au colon; et ces informations seront enregistrées dans un rapport annuel qui sera envoyé par chaque secrétaire local, aux secrétaires des comités centraux. Les comités centraux feront un rapport annuel donnant les différents montants d'argent reçus, disant comment ils ont été dépensés, et contenant des faits et suggestions qui pourraient être utiles aux immigrants ou colons."

CORRESPONDANCE.

Conservation des patates.

Monsieur le Rédacteur,

Il y a quelque temps, vous donniez comme moyen sûr de conserver les patates *encavées*, le lait de chaux. Permettez-moi, aujourd'hui, de vous adresser quelques mots à l'appui de cette recette.

J'ai moi-même fait usage du lait de chaux, l'année dernière, et ce traitement m'a parfaitement réussi, et le résultat que j'ai obtenu prouve d'une manière irréfutable l'efficacité de ce moyen de conservation. Voici mes expériences à ce sujet: Le 15 septembre, 8 minots de patates furent arrachées et déposées dans un lait de chaux, après avoir été préalablement bien lavées. Elles y restèrent immergées pendant quatre heures; au bout de ce temps, je les retirai et les déposai sur un plancher bien aéré; vingt-quatre heures après, elles furent mises en tas dans un lieu sec. Pas une seule n'a été atteinte de la maladie pendant que les autres, qui n'avaient pas été soumises à ce traitement, ont beaucoup souffert. La chaux qui m'a servi avait pourtant été éteinte plusieurs mois avant l'opération, et je dois ajouter que la moitié des patates étaient déjà atteintes de la maladie, lorsque je les soumis à ce traitement. D'où il ressort que le lait de chaux a le double avantage de préserver de la maladie les tubercules sains, et d'arrêter le mal quand ils sont atteints.

Avant de terminer, je dois vous dire qu'un de mes amis m'informait dernièrement qu'il a employé le même moyen en 1861 et 1862, et qu'il a réussi à conserver des patates qui étaient déjà à moitié gâtées, et qu'elles se sont conservées saines fort tard le printemps suivant.

Il est donc à désirer que ce procédé soit mis en usage dans toutes les exploitations, et nous avons la certitude que tous les agriculteurs s'en trouveront bien.

J. B. A.

Tout en remerciant notre correspondant, nous devons lui faire observer qu'il n'est pas nécessaire de laisser les tubercules dans le lait de chaux pendant quatre heures; une demi heure, et même moins, suffit; dans ce cas, on fait un lait de chaux un peu plus fort. De plus les patates parfaitement saines ne sont nullement altérées par cette opération si simple.

Nous engageons donc très-vivement les agriculteurs à faire l'essai de cette méthode de conservation.—*Note éditoriale.*

Observations sur la coupe, le fanage et l'entrée des foins.

Si l'on veut que le foin soit bien nourrissant et conserve ses sucs, il faut le faucher aussitôt après que la fleur est tombée.

Si on le laisse trop mûrir il devient sans saveur et nourrit mal les animaux. Il est encore nécessaire que le foin soit suffisamment sec lorsqu'on le serre, mais il faut observer de ne pas le laisser trop sécher, car ça serait lui faire perdre une grande partie de ses qualités.

On peut quelquefois laisser le foin en aubains et alors il faut le retourner une fois ou deux et plus. Si on l'étend il faut éviter qu'il ne reçoive l'orage ou même la rosée, et pour cela, il ne doit jamais passer la nuit étendu. Quand on ne peut le serrer le même jour, on le met en tas plus ou moins gros, suivant que l'on redoute la pluie ou qu'on veuille seulement le mettre à couvert de la rosée.

Voici encore une observation qui n'est pas sans importance: Quand on entre le foin dans la grange ou le fenil il faut le presser et le tasser bien également. Le foin entassé, on le sait, subit toujours une fermentation qui ne fait qu'accroître sa bonne qualité; mais si la masse est tassée inégalement, la fermentation sera plus forte dans les parties qui n'ont pas été assez pressées et où l'air pénètre facilement, et s'il n'est pas très-sec, on a à craindre la moisure et même la pourriture, dans ces parties. Mais au contraire, lorsqu'on a soin de le bien tasser également et qu'on tient la grange ou le fenil fermé, le foin peut bien s'échauffer et suer, mais il se déchassera bientôt.

Ainsi au lieu de confier cette opération aux enfants, il faut au contraire la faire remplir par des personnes expérimentées.

RECETTES.

Confitures cuites sans feu.

On prend une certaine quantité de vinaigre blanc de bonne qualité, proportionnée au nombre de livres de confitures que l'on veut préparer. On y jette une quantité suffisante de sucre en poudre, pour que ce vinaigre puisse, au bout de quelque temps se changer en un sirop acéteux (sûr), où l'acide ne domine point; c'est dans ce sirop que l'on met les fruits que l'on veut conserver. Il faut avoir la précaution de choisir les fruits dans leur parfaite maturité et par un temps très-sec. Au bout de six à sept mois, le sirop a parfaitement pénétré les fruits. Il faut avoir soin de tenir les vases de grès qui les contiennent, dans un endroit ni trop chaud ni trop froid. Les fruits ainsi confits conservent toute leur saveur et ont un goût très-agréable.

Guérison des cors aux pieds.

Pour se préserver de ces infirmités, il faut d'abord avoir soin de se tenir les pieds propres, et d'essuyer le soir, en se couchant, avec un linge, la transpiration entre les orteils, où se produisent ordinairement les cors. Il faut porter de la chaussure juste, qui ne soit ni trop large, ni trop étroite; les jeunes gens doivent surtout veiller à ce que leur chaussure ne soit pas trop courte, parce qu'à leur âge le pied se développe et qu'il ne doit pas être gêné.

Quand on a des durillons, un moyen bien efficace et bien simple de les déraciner, c'est de les humecter tous les matins avec de la salive. Les feuilles de houblons confites dans du vinaigre sont également employées avec succès pour faire disparaître les cors. Le jus de reglisse noir est aussi un excellent remède; on la mâche pour la ramollir, on en fait comme un pain à cacheter les lettres, et on l'applique sur le cor. Il produit des effets plus certains, si on le fait cuire dans le vinaigre.

(Extrait des *Soirées Canadiennes.*)

FORESTIERS ET VOYAGEURS. ÉTUDE DE MŒURS.

V

Une Digression.

(Suite.)

Il faisait un calme parfait ; *la mer* (1) *était comme de l'huile* ; de petites vapeurs déliées et légères s'élevaient de la surface des eaux. A la douce tiédeur de l'air, au calme des ondes, tout autour de nous semblait enseveli dans un demi-sommeil plein de douce langueur, vraie sieste de la nature au milieu d'un beau jour d'été.

A notre droite se déroulaient à l'horizon, comme un ruban bleu, les côtes du nord ; à notre gauche était l'Île Saint-Bernabé et, plus loin, l'amphithéâtre que forment les contreforts des montagnes de la côte sud, en avant de nous l'Île du Bic et le Biquet, en arrière les eaux à perte de vue, à distance autour de nous quelques berges de pêcheurs, des canots de chasseur à la pouce et quelques grands navires *encalmés* au large.

Le phénomène du Mirage est fréquent sur le fleuve Saint-Laurent ; mais quelquefois il se présente avec des splendeurs qui défient toute description : c'est un spectacle de ce genre qui commençait, en ce moment, à se dérouler devant nous.

Les Napolitains, à qui on voudrait enseigner à se vendre, à s'enivrer et à se déchirer dans les élections, ou bien à s'ensevelir dans les mines pour la plus grande gloire du régime constitutionnel, et qui ont le mauvais goût de trouver plus agréable de se chauffer au soleil, comme du temps du bon roi Ferdinand II, les Napolitains appellent poétiquement le mirage *Les enchantements de la Fée Morgane*.

La Fée Morgane vient donc ce jour-là étendre, avec une complaisance extraordinaire, sa baguette enchantée sur le grand fleuve qu'elle visite souvent. En changeant les objets commencèrent à se mouvoir lentement, en changeant de forme et d'aspect. Les uns s'élevaient au-dessus de l'eau en prenant des contours fantastiques, les autres semblaient descendre dans des ondes d'une transparence extrême, où ils apparaissaient comme autant de fantaisies de dimensions colossales au fond d'un *aquarium* géant.

Les navires du large se montraient, tantôt avec une coque immense surmonté de toutes petites mâtures, tantôt avec d'énormes antennes portées sur une charpente à peine visible.

Quelquefois, dans ces changements incessants d'effets scéniques, l'image des objets apparaissait dans les airs et renversée ; quelquefois deux figures du même objet se montraient juxtaposées l'une à l'autre, de telle façon que deux images d'un navire par exemple, se dessinaient, l'une portée sur la surface de l'onde et droit sur sa quille, l'autre flottant dans l'air et la voile en bas. Dans cet effet d'optique, deux embarcations se touchaient par l'extrémité des mâts, deux îlots couverts de verdure par le sommet des arbres.

(1) Dans le bas du fleuve on dit toujours *la mer*, en parlant des eaux du fleuve qui, étant salée, soumise au flux et reflux et formant une vaste nappe, affectant en effet tous les caractères des eaux océaniques.

Les îles voisines prenaient les contours les plus variés et les plus féériques ; des clochers, des dômes, des minarets, des palais, des tours, des murailles s'élevaient graduellement dans un lointain vapoureux, pour de suite faire place aux dessins les plus bizarres.

Tout cela était baigné dans une atmosphère d'une douceur délicieuse, qui fondait les contours de tous les objets et leur prêtait une couleur particulière, dans des tons si chauds qu'il semble impossible de les voir jamais reproduits par le pinceau des artistes.

Il y avait des instants où tout disparaissait ; alors nous demeurions comme suspendus dans un milieu indéfinissable, espèce de vide apparent, à travers lequel nulle forme à nous étrangère ne se laissait voir. " *C'est comme une vision de rien !* " disait un de mes compagnons de pêche, dans son langage pittoresque. Il y eut un moment où cet isolement de tout, fut soudainement placé à une apparition réellement fantastique.

Un petit canot de chasse, monté de deux hommes nageant debout à l'aviron, s'était approché tout près de nous, sans nous voir et sans être vu. Le mirage nous le découvrit, tout à coup, arrivant sur notre embarcation ; mais dans des proportions telles que les chasseurs faisaient l'effet de deux géants, dominant notre esquif de leur taille et semblables à des ogres prêts à faire de nous leur proie. L'apparition fut si subite et si étrange que tous nous poussâmes une exclamation, ne nous rendant pas de suite compte de ce qui nous menaçait ainsi.

Ces effets de mirage, se produisant comme dans un *kaleïdoscope*, durèrent, avec une intensité qui variait d'un moment à l'autre, pendant environ une demi-heure. La science explique plus ou moins ce phénomène ; mais rien, de ce que peut faire ou imaginer l'homme, n'est capable de donner une idée de sa magnificence.

Jamais, pour ma part, je ne l'avais vu se manifester dans les conditions de splendeur qu'il affecta cette fois : le Père Michel était tellement de cet avis, lui aussi, que je ne l'ai presque pas rencontré de fois depuis qu'il ne m'en ait parlé.

VI

La cuisine au chantier.

Un temps de calme, assez long pour se remettre en mémoire ce que je viens de décrire, avait suivi les derniers mots du Père Michel. Le silence était venu de ce que, comme moi sans doute, il aimait à faire passer en revue devant son imagination les visions de cette délicieuse journée.

Dis donc, François, exclama le Père Michel, en revenant de sa courte rêverie, je m'aperçois que tu t'es mis à faire quelque chose d'extra pour le souper. On ne mangera pas de *catalognes* (1) ce soir. M'est avis que ton civet ne sera pas trop chétif : du lièvre, de la perdrix et du lard bien mitonné ensemble, ça n'est pas à jeter aux chiens ; mais il faudrait avec cela quelque chose de fine bouche, pour servir comme qui dirait de dessert. Tiens, ajouta le vieux en décochant de mon côté un coup d'œil marquois, je vais faire un *Rat-musqué*.

Or je dois d'apprendre à mes lecteurs, comme je l'appris alors moi-même, ce que c'est qu'un *Rat-musqué à la Père Michel*, selon que dirait le menu de tous les restaurants de quelque importance, si les restaurateurs savaient préparer ce met succulent.

(1) On connaît ce gros tapis de manufacture domestique qu'on appelle *catalogne* : nos gens des chantiers ont donné ce nom de bonne humeur à des crêpes au lard qu'ils aiment assez à manger de temps en temps, mais qui ne font pas partie de leurs mets d'apparat.

Le meilleur moyen, sans aucun doute, d'initier à ce secret culinaire ceux qui liront ces lignes, c'est de décrire le procédé tel que je le vis pratiquer sous mes yeux par un grand maître, dans le *camp* du chantier des Deux-Rivières.

D'abord le Père Michel se lava consciencieusement les mains ; ce qui n'était pas de luxe, après avoir toute la journée *manigancé* la drogue à loup-cervier, comme il nous le dit avec une franchise qui lui fait honneur.

Ceci fait, le Père Michel, mit dans un plat de la farine dont, avec addition d'eau chaude, il fit une pâte solide ; laquelle pâte, une fois à peu près confectionnée, fut étendue sur la table au moyen d'une bouteille vide. Je dois dire, pour être exact et pour être juste, que la table avait été, préalablement, recouverte d'un linge parfaitement net et saupoudré de fine fleur de farine.

L'habile artiste assaisonna de beurre cet appétissant feuillet de pâte, puis il roula le tout, avec le soin qu'un noble prend à plier ses parchemins, enveloppant dans les replis de la pâtisserie la copieuse couche de beurre qu'il y avait déposée. La masse fut ensuite pétrie, incorporée et arrangée dans la forme voulue.

A cette phase du procédé, le Père Michel mit sur le feu un grand chaudron dans lequel il versa un peu d'eau, pour y déposer l'énorme gâteau de pâte qu'il arrosa incontinent d'un grand pot de mélasse.

Le tout n'avait pas été longtemps sur le feu qu'une odeur de *tire* se répandit dans la cabane, en un fumet délicieux.

La cuisson terminée, le Père Michel leva le couvert et nous montra, s'élevant triomphalement au-dessus d'une mare de mélasse à demi candie, le dos brun marron de son *Rat musqué*.

Or le *Rat-musqué* du Père Michel avait, je vous l'affirme, une apparence superbe et, je puis ajouter, un goût délicieux, comme j'eus l'occasion de le constater un peu plus tard.

VII

La rentrée au camp.

Les apprêts du repas n'étaient pas encore tout à fait terminés que le Contremaître arriva. Après avoir donné ses derniers ordres pour clore les travaux de la journée, il revenait au *camp*, afin de s'assurer que tout était bien de ce côté, et présider à l'arrivée des travailleurs et des voitures.

Je n'ai pas besoin de dire que j'offris mes devoirs au maître du logis et que j'en fus reçu, avec cette politesse et cette hospitalité facile qui distinguent l'homme de *bon sang*, faisant les honneurs de sa maison.

Bientôt arrivèrent, par petites escouades, les travailleurs fatigués, affamés, bruyants et joyeux. Ils déposaient les haches, les pelles et les raquettes en bon ordre autour du camp, détaillaient les chevaux, et les menaient à l'écurie pour leur donner les premiers soins ; puis enlevant, avec leurs couteaux de poche, la neige attachée à leurs habits, ils entraient les uns après les autres dans le *camp*.

J'échangeai des poignées de main avec tous ces braves gens et, pendant que François aidé de quelques-uns des plus jeunes achevaient de préparer la table, je répondais aux mille questions qui m'étaient faites. La conversation roulait sur les nouvelles de la *Paroisse*, sur les fêtes de Noël et du jour de l'an, les mariages et les morts. — "Y a-t-il longtemps que vous avez vu "mes gens" ?" était une question que chacun me posait à son tour, aussitôt qu'il en trouvait la chance sans interrompre personne. Puis on *jàsait* d'affaire et d'autres.

Il y a vraiment du plaisir à prendre ainsi sa part de la vie intime de notre population des campagnes. Je ne veux pas d'autre preuve de l'amabilité du caractère de nos campagnards, en général, que l'affection qu'ils savent inspirer à tous les *étrangers bien élevés* qui ont vécu dans nos paroisses : il n'y a pas un gentilhomme de bon aloi, de quelque nation qu'il soit, qui, ayant fréquenté nos habitants, n'en ait conservé un bon souvenir.

Tâchons que ce cachet de distinction ne se perde pas. . . . Le canadien doit rester ce qu'il est, à peine de descendre au dernier rang ; car c'est la loi. . . . On tombe de sa hauteur !

Veut-on savoir ce qui arrive, quand on perd de vue cette vérité ? Comparons le vrai canadien qui se souvient de son catéchisme, avec cet extérieur honnête, cette politesse aisée, cette réserve de bon goût, ce savoir vivre qui devine ce qui est convenable, ce respect des hommes et des choses. . . . Comparons le avec cet être que je nomme à regret, un canadien *yankéfié*, qui affecte de ne parler qu'anglais, ne salue plus les prêtres, prend de la grossièreté pour de l'indépendance, l'ânerie bruyante pour du savoir, le nasillement pour un parler aimable, la vulgaire audace pour de l'importance ; qui bavasse à tous et de tout avec un ton détestable de prétentieuse contention. . . . En un mot, un vrai Gros Jean qui veut en montrer à son curé, l'être le plus sot et le plus maussade !

Ah ! disons le souvent, et que Dieu garde notre peuple de cette contamination !

Quand le repas fut servi, le Contremaître s'alla mettre debout à la tête de la longue table et, s'adressant à ses deux hôtes : Père Michel et moi, il nous invita à prendre place à ses côtés ; puis jetant le dernier regard du maître sur les apprêts du repas, il dit à ses hommes : "approchez tous." Se recueillant un peu, il ajouta : "nous allons dire le *Bénédicté*."

L'appétit ne manquait à personne, les mets étaient excellents, la bonne humeur ne fit pas défaut, en sorte que tout alla pour le mieux. S'il resta quelque chose de ce qu'avait préparé le pauvre François, il n'en resta guère. Quant au *Rat-musqué* du Père Michel il y passa tout entier.

Le repas fut suivi de ce temps de demi repos que la nature exige, en faveur de l'estomac, pendant les premiers moments de la digestion.

Chacun savourait à loisir les délices d'une bonne pipe après le souper, et les rêveries de chacun, voltigeant comme les nuages de la fumée, étaient à peine troublées par les rares paroles d'une conversation, que personne n'avait l'air de vouloir entretenir pour le moment.

Au bout demi-heure à peu près, le Contremaître se leva : Allons mes enfants, dit-il, il faut aller soigner nos chevaux pour la nuit.

Il alla lui-même présider à cette dernière opération, fit le tour du *camp*, regarda les étoiles et rentra, en nous prédisant du *temps sec* pour le lendemain.

De rechef réunis dans la cabane et le feu ayant été ranimé par une nouvelle *attisée*, quelqu'un de la compagnie qu'on avait chargé de cette mission se mit à dire :

— A cette heure, c'est le temps de conter des contes. Alors tous, d'une voix unanime, s'écrièrent :

— Père Michel, Père Michel, contez-nous quelque histoire !

(A continuer.)

J. C. TACHÉ.

ANNONCES.



**CONCOURS PROVINCIAL
AGRICOLE ET INDUSTRIEL
pour 1863.**

Ce Concours, ouvert aux deux Canadas, aura lieu à la CITE DE MONTRÉAL, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi, 15, 16, 17, et 18 Septembre, dans le Palais de Cristal, rue Ste. Catherine, et sur le terrain dans le voisinage immédiat, situé entre les rues Ste. Catherine et Sherbrooke.

Prix offerts, \$10,000 à \$12,000.

On peut se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée, dans le département agricole, du Secrétaire de la Chambre d'Agriculture, No. 109, rue Craig, ou les Secrétaires de Sociétés d'Agriculture de Comté.

Dans le département officiel on pourra se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée en s'adressant au Secrétaire de la Chambre des Arts et Manufactures, Institut des Artisans, Grande rue St.-Jacques.

Les entrées dans le département agricole devront être faites le ou avant Samedi le 15 août prochain, au bureau du Secrétaire, No. 109 rue Craig, à Montréal. Pour les produits agricoles on recevra des entrées jusqu'à samedi le 22 août.

Dans le département industriel les entrées devront être faites le avant ou premier septembre au bureau de la Chambre des Arts et Manufactures.

Chaque concurrent devra payer une piastre en faisant son entrée, ce qui lui donnera droit à un billet d'admission pendant tout le concours.

Des arrangements ont été faits avec les principales lignes de chemin de fer et de navigation, pour rendre à destination franc de charge, tout objet exposé qui n'aura pas été vendu.

Les concurrents étrangers dans le département industriel auront autant d'espace que possible pour exhiber leurs objets, mais ne pourront pas entrer en compétition pour les prix.

Pour plus amples informations s'adresser au soussigné, Secrétaire-conjoint du Conseil Agricole,

GEORGE LECLERE,
Sec. de la Chambre d'Agriculture.

A. MURRAY,

Sec. de la chambre des arts et manufactures

9 juillet 1863.

A VENDRE

L'Imprimerie de la *Gazette des Campagnes*, Ste Anne, LES URSULINES DE QUEBEC, vol. de 600 pages.—Broché, 5 chelins.

FOIRE DE QUEBEC.

La prochaine FOIRE pour la vente des Chevaux, Bêtes à cornes, Moutons, Porcs, etc., au MARCHÉ ST. PAUL, à QUEBEC, aura lieu V E N D R E D I, le 5 AOUT prochain. Aucune taxe de marché ne sera imposée pour les animaux ce jour-là.

Il y aura une Foire tous les premiers vendredis de Juin, Août, et Novembre, et le second vendredi de janvier de chaque année.

1er août 1863.

PRIX RÉDUITS!!!

On peut se procurer à l'Imprimerie de la *Gazette des Campagnes* :

FLORE CANADIENNE ou description de toutes les plantes des forêts, champs, jardins et eaux du Canada. Par l'Abbé L. Provancher.—Prix : \$2.50 ; reliée, \$3.

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE BOTANIQUE, par l'Abbé L. Provancher. Ouvrage illustré.—Prix : 36 sous.

LE VERGER CANADIEN.—Prix : 36 sous.

TERRES A VENDRE.

A VENDRE, à St. OCTAVE DE MÉTIS, de superbes propriétés, dans un endroit arrosé par la Grande Rivière : terres de fond, unies et très-fourrageuses, en bon état de culture et convenablement bâties :

- 1o. Une terre de 10 arpents sur 15 de profondeur ;
- 2o. Une terre de 6 arpents sur 30 environ de profondeur ;
- 3o. Une terre de 3 arpents et demi sur 28 environ de profondeur ;
- 4o. Une terre de 1 arpent et demi sur 2 concessions de profondeur.

A bon marché et conditions faciles.

S'adresser à RIMOUSKI, à J. M. HUDON, écuyer, avocat, ou à J. LEPAGE, écuyer, marchand.

AVIS AUX POITRINAIRES.

RÉCEMMENT importé d'Europe et à vendre chez N. S. HARDY & MARCOTTE, libraires, près de l'Eglise de la Basse-Ville de Québec, plusieurs flocons du

Dr LAMPE'S CATHOLICON,

composé de racines les plus médicinales, sa saveur est amère et un peu astringente.

Il remplace avec avantage, dans la plupart des cas, l'Huile de Foie de Morue, qui, par son odeur et sa saveur, provoque un goût prononcé que beaucoup de malades ne peuvent supporter.

Plusieurs témoignages de son efficacité ont été laissés à la librairie même de N. S. Hardy & Marcotte, par des personnes qui en ont fait l'essai.—Prix par flocons d'une pinte, 3 chelins.

BAZAR A L'ISLET.

Le public est respectueusement informé que les 4, 5 et 6 Août prochain, il se tiendra, en la paroisse de l'Islet, un Bazar sous le patronage du Révérend M. F. X. DELAGE, et la direction des Dames soussignées. Le soir du dernier jour il y aura Concert.

Le produit du Bazar et du Concert sera employé pour aider à la construction d'une église en la paroisse de St. Cyrille.

Les personnes qui désireraient y contribuer sont priées d'envoyer leurs effets aux Dames ci-dessous mentionnées :

- | | |
|------------------|------------------------|
| Mmes | Mmes |
| O. E. Casgrain, | Marcel Fortin, |
| Joseph Fafard, | Calixte Gagné, |
| J. F. Giasson, | N. Lavoie, |
| J. Bte. Bernier, | Clovis Caron, |
| | Dlle. Caroline Fortin. |

Madame J. F. Giasson, tiendra la table des rafraîchissements.

Par ordre,

CAROLINE FORTIN,

1er août 1863.

Secrétaire.

CHARLES CAPELLI,

STATUAIRE ET PLATRIER,

35 — Rue Notre-Dame — 35

OFFRE ses meilleurs remerciements aux Messieurs du Clergé, à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il en a reçu depuis quelques années. C'est grâce à ce patronage qu'il a pu faire cette année des améliorations considérables et importantes qui font de son Etablissement le premier en Canada sous ce rapport. Dernièrement, à des prix coûteux, il a fait des moules pour les Statues des Apôtres ; il entreprend à bon marché des statuette faites sur ces moules, et il garantit la plus entière satisfaction. De plus, on trouvera chez lui toutes les STATUES, STATUETTES, etc., qu'on désire, pour églises, depuis 18 pouces à 6 pieds de hauteur, ainsi que toutes sortes d'Ornements en Plâtre.

Il sollicite respectueusement une continuation des faveurs de la part de ses pratiques et du public en général.

Il a ouvert une branche de son magasin, à Québec, le 1er mai, au No. 84, rue St.-Valier, près de la côte d'Abraham.

1er août 1863.



M. POURTIER,

CHIRURGIEN DENTISTE,

de la Faculté de Médecine de Paris, No. 15, Rue St. Jean, en face de la Rue du Palais, Québec.

N. B. DIONNE.

Avocat et Procureur,

TIENT son bureau à St. Louis de Kamouraska, dans la maison de M. DERY, Prothonotaire.

Tabac! Tabac!! Tabac!!

AVIS AUX PRISEURS.

LES Soussignés successeurs de la maison FRANÇOIS HALLE, désirant informer le public qu'ils continuent à vendre à leur magasin de Tabac et d'Épicerie les meilleurs articles dans ces deux branches de commerce, entre autre le fameux Tabac à priser manufacturé d'après le procédé de J. S. HILL.

Les soussignés désirent aussi informer le public qu'ayant établi une Manufacture de Tabac à priser en cette cité, ils ont su s'assurer les services d'ouvriers longtemps dans l'emploi de Mr Hill, et ils sont confiants que le Tabac qu'ils pourront offrir, à compter d'aujourd'hui, à leurs nombreuses pratiques de la ville et des campagnes ne le cédera en rien à celui qu'ils ont fourni jusqu'à ce jour.

WELLS & AUDY.

Nos. 54 et 56, rue St. Pierre.

Québec, 23 Juin 1863.

Certificat.

JE Soussigné certifie par les présentes que je suis dans l'emploi de MM. WELLS & AUDY depuis deux ans, et que j'ai été dans celui de feu J. S. Hill pendant neuf années; et que pendant cette dernière période j'ai été spécialement chargé par M. Hill de la confection de son tabac à priser, dans toutes les phases qu'il a à subir.

Je certifie de plus que le temps nécessaire pour la confection complète du dit tabac est de trois mois et pas plus; et que le tabac que je puis manufacturer et que je manufacture actuellement pour MM. Wells et Audy est fait exactement d'après le procédé de M. Hill sous tous les rapports, et qu'ayant le contrôle complet de la manufacture de MM. Wells et Audy, de même que j'ai eu pendant 9 années celui de l'établissement de M. Hill, les produits de la manufacture dont j'ai aujourd'hui la gestion ne le céderont en rien à ceux offerts par Madame Hill, ou ses agents.

1er août 1863.

**ALPHONSE MILLER,
AVOCAT,**

TIENT son bureau à St. Louis de Kamouraska. Il espère, par son assiduité et sa diligence, mériter la confiance de tous ceux qui réclameront les services de sa profession.

**J. P. GENDRON,
Marchand-Horloger,**

No. 9, Rue St. Jean, Québec,

INFORME le public que les MONTRES et BIJOUX qui lui seront confiés pour être réparés seront mis dans un coffre en fer à l'épreuve du feu.

15 mars 1863.

**NOUVEAU MAGASIN
DE
QUINCAILLERIES.**

LE soussigné ayant ouvert un magasin de quincaillerie dans la HALLE DU MARCHÉ CHAMPLAIN, faisant face au marché, désire annoncer au public des campagnes qu'il est préparé à vendre tous effets dans sa ligne à aussi bas prix qu'il est possible de le vendre.

Entre autres articles, on pourra constamment s'y procurer :

Clous tranchés et forgés,
Vitres, Mastic, Huile,
Targettes de chassis,
Peintures, Vernis, Pinceaux,
Poêles et fournitures de cuisine, etc.

Grilles américaines en grande variété.

On peut aussi se procurer les instruments les plus nouveaux et les plus améliorés d'agriculture de toute espèce.

PAS DE SECOND PRIX

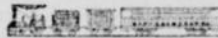
Tous effets achetés à ce magasin seront placés soit à bord des Chars ou des Bateaux-à-vapeur, sans surcharge et au risque du soussigné.

H. F. BELLEW,

Halle du Marche Champlain,

15 juillet, 1863.

Québec.



**CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC
DU
CANADA.**

District de Québec et la Rivière-du-Loup.

LES convois partent de la Pointe-Lévi tous les jours à 2 heures après-midi, arrivant à Ste. Anne à 5 heures 29 minutes, et à la Rivière-du-Loup à sept heures du soir.

Les convois partent tous les jours de la Rivière-du-Loup à 9 heures du matin, arrivant à Ste. Anne à 10 heures 29 minutes, et à la Pointe-Lévi à 2 heures 10 minutes.

Un convoi spécial pour le bagage part de la Pointe-Lévi, tous les mardis, jeudis et samedis, à 9 heures avant-midi, arrivant à Ste. Anne à 3 heures 13 minutes, et à la Rivière-du-Loup à 6 heures du soir.

Le même convoi part de la Rivière-du-Loup, tous les lundis, mercredis et vendredis, à 6 heures du matin, arrivant à Ste. Anne à 7 heures 44 minutes, et à la Pointe-Lévi à 3 heures de l'après-midi.

C. FREER,

1er juillet 1863.

Surintendant.

A VENDRE OU A LOUER,

UNE Maison avec dépendances et beau jardin, située près de l'Eglise de Ste. Anne de la Pocatière.

Pour plus amples informations s'adresser au Curé de Ste. Anne.



BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui, dans le Bas-Canada, se proposent de s'adresser à l'ASSEMBLÉE LEGISLATIVE pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'aunes parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles 52ème et suivantes du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la Gazette du Canada), elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la Gazette du Canada, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les trois premières semaines de la Session.

J. E. DOUCET, ALFRED TODD,

Greffier du Bureau des Bills Privés, Greffier-en-chef de la Bur. des Bills Privés, C. Législatif. A. Législative.

Québec, 6 juillet 1863.

**LIBRAIRIE
AGRICOLE ET CLASSIQUE**

ON peut se procurer à l'Imprimerie de la Gazette des Campagnes différents ouvrages, de première utilité, traitant sur l'Agriculture, parmi lesquels se trouvent plusieurs publications canadiennes.

Aussi, Livres d'écoles de toutes sortes, à vendre en gros et en détail; papier à écrire, plumes, porte-plumes, crayons, enveloppes, encre à écrire, en poudre et en bouteille, etc., etc. Au prix de Québec.

MOYEN D'ABOLIR L'USURE!!

Evitez le Crédit et profitez de la

Vente à bon marché

à Ste. Hélène



à St. Alexandre

Vente à bon marché

CHEZ

EDOUARD CHAPLEAU

GAZETTE DES CAMPAGNES.



Département des Terres de la Couronne

Québec, 20 juin 1863.

AVIS est par le présent donné qu'environ 20,000 acres des Terres Publiques situées dans les townships BAGOT et CHICOUTIMI, comté de Chicoutimi, C. E., seront offertes en vente par encan public, au bureau de l'agent local, VINCENT MARTIN, écuier, au village de Chicoutimi, LUNDI, le 10^e jour d'AOUT prochain, à midi. Termes: le prix d'achat en entier devra être payé sur le champ.

Pour plus amples informations s'adresser à l'agent local.

ANDREW RUSSELL,
Ass.-Commissaire.

1^{er} juillet 1863.



PROVINCE DU }
CANADA. } MONCK.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'icelles pourront concerner —
SALUT :

L. V. SICOTTE, Proc. Génl. ATTENDU que de Notre faveur spéciale, certaine Science et propre mouvement, en vertu de Nos Lettres Patentes sous le Grand Sceau de Notre Province du Canada, datées à Notre Cité de Québec, le Cinquième jour de Février, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-trois, et dans la vingt-sixième année de Notre Règne, Nous avons créé, érigé et constitué une certaine étendue de Nos terres incultes, sises et situées dans le Comté de Kamouraska, dans Notre District de Kamouraska, dans Notre dite province, en un township, sous le nom de *Bungay*, pour être à toujours ci-après appelé, connu et ainsi distingué. Et ATTENDU qu'en vertu d'un Acte du Parlement de Notre Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, fait et passé dans la Session d'icelui, tenue dans les troisième et quatrième années de Notre Règne, et intitulé: "Acte pour réunir les provinces du Haut et du Bas-Canada et pour le Gouvernement du Canada," et il est, entre autres choses, statué et établi, Que l'Instrument en vertu duquel aucun township dans la dite Province sera constitué, sera publié par Proclamation. Et ATTENDU que les Lettres Patentes susdites sont de la teneur et effet, et dans les mots suivants, savoir :

PROVINCE DU }
CANADA. }

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'icelles pourront concerner —
SALUT :

ATTENDU qu'il est expédient d'ériger en township une certaine étendue de Nos terres incultes, sise, située et étant dans le Comté de Kamouraska, dans Notre District de Kamouraska, dans Notre dite Province, et laquelle, dans et par le Rapport de Notre Commissaire des Terres de la Couronne, dans Notre dite Province, fait et certifié au Gouverneur-Général de notre dite Province, est désignée comme suit, savoir: "Une étendue ou compeau de terrain borné comme suit, savoir: au nord-ouest partie par le fief Granville, et partie par la seigneurie de l'Islet du Portage; au sud-est par le township de Chabot; au nord-est par le township de Parke; au sud-ouest partie par le fief Granville susdit, et partie par le township de Woodbridge, commençant à un point dans la ligne extérieure nord-est du township de Woodbridge susdit à un poteau et borne en pierre planté à la profondeur du fief Granville susdit, et définissant l'angle ouest de la dite étendue de compeau de terrain; de là le long de la ligne de profondeur du dit fief Granville, nord trente-sept degrés, quarante-cinq minutes est, astronomiquement cent vingt deux chaînes, trente-et-un chaînons, plus ou moins, jusqu'à un poteau et borne en pierre définissant l'angle le plus à l'est du dit fief Granville; de là le long de la ligne nord-est du dit fief Granville, nord, quarante-cinq degrés ouest, cent vingt-deux chaînes, plus ou moins, jusqu'à l'intersection de l'arrière-ligne ou ligne de profondeur de la seigneurie de l'Islet du Portage susdit, à un poteau et borne en pierre définissant l'angle le plus au sud de la dite seigneurie de l'Islet du Portage et l'angle nord-est de la dite étendue ou compeau de terrain; de là le long de la dite arrière-ligne ou ligne de profondeur de la seigneurie de l'Islet du Portage, nord trente-trois degrés, quarante-cinq minutes est, quatre cent quatre-vingt-une chaînes, soixante chaînons, plus ou moins, jusqu'à un poteau et borne en pierre définissant l'angle le plus au nord de la dite étendue ou compeau de terrain; de là sud, quarante-cinq degrés est, sept cent une chaînes quatre-vingt-six chaînons, plus ou moins, jusqu'à un poteau et borne en pierre définissant l'angle le plus à l'est de la dite étendue ou compeau de terrain; de là sud, quarante-cinq degrés ouest, cinq cent quatre-vingt-onze chaînes vingt-quatre chaînons, plus ou moins, jusqu'à l'intersection de la ligne extérieure nord-est du township de Woodbridge susdit, à un poteau et borne en pierre définissant l'angle le plus au sud de la dite étendue ou compeau de terrain; de là le long de la ligne extérieure nord-est du dit township de Woodbridge, nord, quarante-cinq degrés ouest, quatre cent soixante-et-douze chaînes trente-deux chaînons,

plus ou moins, jusqu'au point de départ. La dite étendue ou compeau de terrain ainsi désigné contenant trente-cinq mille acres de terre, plus ou moins, et la réserve ordinaire pour les grands chemins non comprise. Et la dite étendue ou compeau de terrain a été de plus disposé et subdivisé par arpentage fait sur les lieux en rangs et lots de la manière suivante, savoir: en neuf rangs, numérotés du nord-ouest au sud-est, savoir, du premier rang au neuvième rang inclusivement; les lots réguliers mesurant chacun quatre vingt chaînes quatre vingt chaînons de profondeur sur treize chaînes de largeur, et contenant chacun cent acres de terre, plus ou moins, et la réserve ordinaire pour grands chemins, savoir: le premier rang en dix-sept lots, numérotés du nord-est au sud-ouest savoir, du numéro un au numéro dix-sept inclusivement, ces lots étant tous des lots irréguliers; les deuxième et troisième rangs, chacun en trente-sept lots, numérotés du nord-est au sud-ouest, savoir, du numéro un au numéro trente-sept inclusivement, et les quatrième, cinquième, sixième, septième huitième et neuvième rangs, chacun en quarante-six lots, numérotés du nord-est au sud-ouest, savoir, du numéro un au numéro cinquante-six inclusivement. Le tout tel que représenté sur un diagramme de la dite étendue ou compeau de terrain y annexé, autant que la nature ou les circonstances du cas le permettent, et conformément à l'arpentage fait sur les lieux, dont le rapport est de record dans le Bureau des Terres de la Couronne." SACHEZ MAINTENANT, que de Notre Faveur spéciale, certaine science et propre mouvement, Nous avons créé, érigé et constitué, comme par les présentes Nous créons, érigeons et constituons la dite étendue de Nos Terres incultes, telle que ci-dessus décrite, et toute et chaque partie d'icelle, en un township, laquelle, dès et à compter du Deuxième jour de Mars prochain, sera, continuera et demeurera un township à toujours, et sera ci-après connue, appelée et distinguée sous le nom de *Bungay*. Et de plus, que de Notre Faveur spéciale, certaine Science et propre mouvement, Nous déclarons que les présentes Nos Lettres Patentes seront bonnes et effectives en loi, à toutes intentions, constructions et fins quelconques, nonobstant toute borne incorrecte, faux nom, ou autres imperfections ou omissions dans ou concernant la dite étendue de terre érigée par les présentes en un township sous le nom de *Bungay*, comme susdit.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada: TEMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très-Honorable CHARLES STANLEY VICOMTE MONCK, Baron Monck de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau-Brunswick, et de l'Île du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A

Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITE de QUEBEC, dans Notre dite Province du Canada, ce TROISIEME jour de FEVRIER, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-trois, et de Notre Règne la Vingt-sixième.

Par Ordre,

J. O. BUREAU, *Secrétaire.*

SACHEZ MAINTENANT, QUE NOUS AVONS jugé à propos d'émaner cette Proclamation, et qu'en conformité des dispositions de l'Acte du Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Nous publions les dites Lettres Patentes par lesquelles il Nous a plu constituer le dit Township de BUNGAY; et de plus, qu'en conformité des dispositions du dit Acte, Nous déclarons, ordonnons et réglons par ces présentes que les susdites Lettres Patentes auront Force de Loi, le, dès et à compter du DEUXIEME jour de MARS prochain, De ce que dessus tous Nos féaux sujets, et tous autres que les présentes pourront concerner sont requis de prendre connaissance, et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada: TEMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très-Honorable CHARLES STANLEY VICOMTE MONCK, Baron Monck de Ballytrammion, dans le Comté de Wexford, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre CITE de QUEBEC, dans Notre dite Province du Canada, ce CINQUIEME jour de FEVRIER, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-trois, et de Notre Règne la Vingt-sixième.

Par Ordre,

J. O. BUREAU, *Secrétaire.*

L'HYDROPULTE

ou

Pompe légère et portative

Pour arroser les jardins, chasser les insectes des arbres, nettoyer les citernes, etc. Cette pompe, à l'aide d'un seul homme, lancera l'eau avec force à raison de huit gallons par minute à une distance de cinquante pieds. A vendre par le soussigné,

MOIZEN & LEPAGE, Agents,

17, Rue St. Jacques, Bassé-Ville, Québec.

N. GAUTHIER,
NOTAIRE,

TIENT son Bureau à **MONTMAGNY,** près de l'Eglise.

BARATTE POUR LE PEUPLE.

BARATTE HORIZONTALE A VIS !

Breveté le 10 Août 1861.

SEULS FABRICANTS POUR LE BAS-CANADA,

EADON & CIE.,

MANUFACTURE DE MONTMORENCY.

LA Baratte Horizontale à vis est une des grandes améliorations du 19e siècle et ne demande qu'à être connue pour être employée partout. C'est une des inventions pour économiser le plus les matériaux, le temps et le travail, pouvant être mise en opération par un enfant, facilement nettoyée et susceptible d'être réparée aisément et le surplus de beurre que l'on peut faire en comparaison de la quantité faite avec les autres Barattes avec la même quantité et qualité de crème est tel qu'il suffit en peu de temps à payer le prix de cette Baratte.

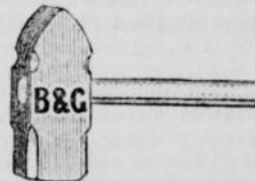
Nous défions tout essai avec aucune autre Baratte maintenant en usage pour la rapidité, la qualité et la quantité du beurre.

Aussi, Machines à laver, Victoria, Calandre, Machines à cribler, etc., etc.

A vendre chez

WILLIAM EADON,
Rue St. Nicolas, Québec.
H. F. BELLEW,

Halle du marché Champlain, Québec.



POUR TOUT LE MONDE.

LES Soussignés ont l'honneur d'offrir au public leurs sincères remerciements, et profitent de cette occasion pour lui annoncer qu'en conséquence de l'encouragement libéral qu'ils en ont reçu, ils se sont vus forcés d'agrandir de beaucoup leur établissement. Ils ont maintenant en main un assortiment considérable et varié de Quincailleries, Ustensils de Ménage, Services de Table en argent, Coutelleries de Rodgers, etc., etc.



POELES DE CUISINE et de fantaisie.

Outils de toutes sortes, Ferrures de maison, Vitres, Peintures, Huile, etc.

— AUSSI : —

Une collection extraordinaire de Lampes à l'huile de Charbon, Cages d'Oiseaux, de bon choix, Munitions de chasse et pêche.

BÉLANGER ET GARIÉPY.

Québec 9¹/₂, rue Lafabrique, à l'enseigne du Gros Marteau.

AGENTS DE LA

Gazette des Campagnes :

- Cap St. Ignace, Noël Nadeau, écr.,
Collège de Joliette, Révd. M. Ls. G. Langlais, Procureur.
Isle-Verte, Achille Bertrand, écr.
Kamouraska, Chs. Lindsay, écr., N. P. Lambton, le Docteur Ls. Labrecque.
Les Escoumins, Tadoussac, Les Bergeronnes, et la Baie de Mille Vaches, Révd M. R. Boily.
L'Islet, Jules Casgrain, écr., N. P. MONTREAL (Carré Chaboilly) Dr. P. O'Leary, M. D.
QUEBEC, M. N. S. Hardy, libraire, Basse-Ville.
Rimouski, E. Grondin, écr., arpenteur.
St. Alexandre (Kamouraska), M. Edmond Lévesque, marchand.
St. Ambroise de la Jeune Lorette, Gonzague Vincent, M. P.
St. Antoine de Tully, Edmond LaRue, écr., Notaire.
St. Casimir, F. X. Gingras, écr.
St. Césaire de Rouville, Révd M. J. A. Provençal.
St. Croix, L. C. Desrochers, écr., J. P. St. Denis (en bas), M. S. Dionne.
St. Eloi (Kamouraska), Révd. M. G. Gaudin.
St. Fabien, Révd. M. A. Ladrière.
St. Famille, Isle d'Orléans, M. Basile Marquis.
St. Grégoire, Révd. M. J. Harper.
St. Hélène, (Kamouraska) M. Edouard Chapleau, marchand.
St. Henri de Lauzon, Révd. M. Frédéric Caron.
ST.-HYACINTHE, M. Max. A. Kéroack, libraire, rue Cascades.
St. Jean de l'Isle d'Orléans, Léonidas LaRue, écuier, E. M.
St. Jean Port-Joli, P. G. Verreault, écr.
St. Julie de Somerset, J. B. Rousseau, écr.
St. Laurent, Isle d'Orléans, M. Zéphirin Lapiere, instituteur.
St. Modeste (Témiscouata) N. Miville, écr., M. P.
St. Pierre, Rivière du Sud, G. Blais, écr.
St. Scholastique (Montréal), Docteur Duchesnay.
St. Stanislas de Batiscan, le Docteur Philippe Lassisserey.
St. Thomas, Louis Blais, écr., avocat.
Terrebonne, M. F. X. Leclerc, S. D.
Trois-Pistoles, Thomas P. Pelletier, écr.
- ISLE DU PRINCE-EDOUARD :
- Rustico (Isle du Prince Edouard), Révd M. Geo. A. Belcourt.
- NOUVEAU-BRUNSWICK :
- St. Bruno (Madawaska), Révd. M. L'Hiver.